

14.03.10

**Rapport du Président du Conseil Régional
à la Séance Plénière
Réunion des 19 et 20 juin 2014
Appel à Projets Régional « Innovation »**

I – CONTEXTE GENERAL:

Convaincue de l'intérêt stratégique de l'innovation pour le renforcement de la compétitivité des entreprises, la Région Centre a lancé un appel à projets « PME innovation » dans le cadre de son plan de mobilisation pour l'emploi et le développement économique voté en février 2013. Ce dispositif est venu compléter les actions de la Région pour soutenir et développer l'Innovation, facteur de dynamisme et de création d'emplois. Il a visé principalement les petites et moyennes entreprises n'ayant pas accès aux outils financiers européens ou nationaux jugés trop complexes. En effet, ces derniers s'adressent essentiellement aux PME de taille importante et aux grandes entreprises et excluent, de fait, toute une population de sociétés porteuses de projets de taille plus réduite qui peuvent néanmoins générer des retombées socio-économiques importantes.

En proposant une démarche simple et attractive, prenant appui sur les pôles de compétitivité, les clusters mais également l'ensemble du Réseau Centre Innovation, cet appel à projets a connu un véritable succès. 135 lettres d'intention ont été déposées et près de 90 dossiers finalisés ont été instruits. Le jury de sélection a finalement retenu 65 projets représentant 8 M€ d'aides régionales et un potentiel de 360 nouveaux emplois directement liés aux innovations soutenues.

Aujourd'hui, devant un environnement économique incertain, la Région entend réaffirmer sa volonté de soutenir l'innovation sous toutes ses formes de manière à doter son tissu économique d'avantages compétitifs différenciants et durables. Dans cet esprit, il est proposé de s'appuyer sur l'expérience passée pour lancer un nouvel appel à projets « Innovation » plus ouvert. En effet, si le premier appel à projets s'est essentiellement orienté vers des projets d'innovations technologiques issues d'entreprises industrielles et de services à l'industrie, le nouveau dispositif a vocation à soutenir l'innovation dans son acception la plus large. Il s'agit notamment d'intégrer davantage les notions d'innovation sociale ou celles liées à l'économie circulaire.

Bien que l'innovation sociale soit de plus en plus reconnue comme innovation à part entière dans sa capacité à faire émerger des solutions aux grands défis de notre société, les politiques nationales et régionales sont restées centrées essentiellement sur l'innovation technologique. Les entreprises, les associations, rencontrent alors des difficultés pour faire financer leurs innovations sociales et être accompagnées.

L'innovation sociale se caractérise par les processus qu'elle met en œuvre pour répondre aux besoins et aux aspirations d'acteurs impliqués dans une finalité d'amélioration du bien-être. Ces processus, initiés par les entreprises elles-mêmes ou les associations, sont qualifiés de socialement innovants en fonction de la manière dont les objectifs de l'initiative sont co-définis et co-construits par l'ensemble des parties prenantes.

Concernant l'économie circulaire, la Région souhaite renforcer ces actions afin de franchir une nouvelle étape vers la transition écologique et énergétique. Cet appel à projets complète un ensemble de programmes que la Région Centre a déjà mis en œuvre pour accompagner le développement d'une économie verte (Prévéo, rénovation thermique des lycées, fonds d'investissement dédié, etc.). Ce nouvel outil doit plus particulièrement permettre de favoriser la mise en œuvre de l'écoconception, de soutenir le développement de solutions innovantes pour améliorer les process industriels en vue de mettre en pratique les principes ou les résultats d'une étude d'écoconception et d'encourager le déploiement de solutions pour l'économie de la fonctionnalité.

Une meilleure prise en compte de l'innovation sociale et de l'économie circulaire mises en œuvre par les entreprises et les structures de l'économie sociale et solidaire, dans l'appel à projets « Innovation », constitue l'un des leviers identifiés par la Région pour impulser une « croissance intelligente, durable et inclusive »

II – L'APPEL à PROJETS INNOVATION :

Les objectifs de ce dispositif sont doubles :

- d'une part, accélérer l'identification et le montage de projets d'innovation, coopératifs ou non, portés par les PME/TPE et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) régionales de tous secteurs d'activité,
- d'autre part, cette opération a vocation à faciliter l'accès aux outils de soutien à l'innovation en proposant un accompagnement technique et financier adapté.

L'appel à projets régional « Innovation » cible tant les projets innovants collaboratifs détectés et accompagnés par les pôles de compétitivité et les clusters présents en région Centre que les projets individuels portés par les PME/TPE issues des secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme ainsi que les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Seront prioritaires les porteurs de projets n'ayant pas encore franchi le pas du processus de l'innovation. En effet, force est de constater que ces entreprises font encore insuffisamment appel aux dispositifs de soutien à la recherche et à l'innovation de la Région. Elles semblent encore timides quant à leur faculté à mener à bien des projets innovants, perçus comme réservés aux grandes entreprises. Un des objectifs de cet appel à projets « Innovation » est de permettre, par la levée d'une partie du frein financier, aux entreprises et structures de l'ESS de la région, de développer des projets innovants et d'initier ainsi une dynamique porteuse de croissance, de compétitivité et d'emploi.

Afin d'impulser le développement de projets innovants, l'appel à projets permet de sélectionner des programmes au stade opérationnel ou pré-opérationnel. Ils doivent répondre à des enjeux économiques (nouveaux marchés, nouveaux débouchés, nouvelles organisations de travail nouveaux procédés, nouveaux biens et services, nouveaux modes de distribution ou d'échange, nouveaux modes d'organisation...) et permettre des retombées rapides qui visent en premier lieu la création d'emplois. C'est la raison pour laquelle cet appel à projets n'a pas vocation à accompagner des projets liés à la recherche fondamentale. Ce dernier est du ressort des laboratoires de recherche, potentiellement accompagnés par la Région dans le cadre de l'appel à projets recherche avec lequel ce nouveau dispositif s'articule.

Les projets éligibles, devront être portés par une PME telle que définie par la Commission Européenne ou une association Loi 1901 et auront une durée maximale de 3 ans.

Les pôles de compétitivité, les clusters, les membres du Réseau Centre Innovation, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, la Conférence Permanente des Coordinations Associatives et Centre Actif occupent un rôle central dans le dispositif : accompagnement des porteurs de projet dans les différentes phases d'élaboration et montage des dossiers, appui à la Région pour le repérage et la sélection des dossiers pertinents.

La Région consacrera 5 000 000 euros pour accompagner la concrétisation des projets retenus par le jury, avec un montant maximal par dossier de 400 000 € pour les entreprises et 100 000 € pour les structures de l'économie sociale et solidaire.

La participation financière de la Région, en subvention, s'inscrira pour chaque projet dans le cadre des règles de financement de la Communauté Européenne.

En fonction de la typologie du projet, des dispositifs financiers de l'Etat et notamment ceux offerts par Bpifrance ou les dispositifs de financement proposés par d'autres collectivités territoriales pourront être sollicités.

Le cadre d'intervention de cet appel à projets retenu est déterminé par le cahier des charges annexé au présent rapport.

III – PROPOSITIONS DU PRESIDENT :

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'assemblée plénière réunie les 19 et 20 juin 2014

DECIDE

- de lancer l'Appel à Projets régional « Innovation » ;
- d'approuver le cahier des charges joint en annexe ;
- d'approuver le contrat type joint en annexe ;
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à ces différentes opérations ;

Le crédit de 5 000 000 € sera imputé au chapitre 909-91, nature 20421 sur l'AP 2014-1262 du budget régional.

François BONNEAU